



# Collectif national CGT des Caisses d'Épargne

24, rue Dareau 75014 Paris

01 45 65 24 37

collectif@cgt-caisses-epargne.fr

Forfaits jours - Charge de travail - Délais de production - Technologies de l'Information et de la Communication  
Un cocktail mortifère !

*Au nom de la liberté, avec pour alibi le pouvoir d'achat, le chantage à l'emploi, la grande offensive de dérégulation des plages horaires de travail est engagée. Sous prétexte de modernité économique, il faudrait faire tomber toutes les protections des salariés.*

## Faire travailler à n'importe quel prix ? Le processus ne date pas d'aujourd'hui !

Ces dernières années, les restructurations et réorganisations permanentes, la suppression massive d'emplois, la recherche frénétique de la productivité ont eu pour conséquences l'augmentation du temps de travail et son intensification, ainsi qu'un développement inédit de la souffrance.

Les cadres sont les premiers concernés par ces « innovations » en matière d'organisation du travail et/ou de durée du travail.

**Ils servent de cobayes avant l'extension de ces nouveaux dispositifs à d'autres catégories de salariés.**

Depuis 10 ans, parallèlement à l'augmentation du niveau de formation des salariés et à la croissance du nombre de cadres, la pression sur le personnel qualifié n'a cessé de monter en puissance.

Sollicités en permanence, travaillant en moyenne 10 - 13 heures voire plus par jour, soumis à une évaluation individualisée des performances, effectuant un travail non rémunéré, soumis à la dégradation des conditions de travail, la santé des cadres n'a cessé de décliner.

Avec un mode de management délétère (délais de plus en plus courts, et objectifs de plus en plus ambitieux au nom de la compétitivité-coûts), la mauvaise utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) efface la frontière entre vie privée et vie professionnelle. Avec l'accroissement des formes de télétravail (dont le nomadisme), la vie au travail des cadres n'en finit pas de s'obscurcir.

Les facteurs déclenchant les maladies professionnelles sont connus : un niveau de responsabilité élevé combiné au manque de marge de manœuvre et de soutien, à l'absence de reconnaissance... génèrent nombre d'accidents du travail : suicides, burn-out, dépressions, accidents cardio-vasculaires, incapacités...

Autant de fautes parfois inexcusables de la part des employeurs, qu'il faut placer face à leurs responsabilités.

Construire des résistances, des revendications, des propositions ne peut être qu'œuvre collective prenant en compte les vécus certes particuliers mais qui - sur le fond - sont partagés par l'ensemble des salarié-e-s.

L'enquête de la DARES, publiée en juillet 2014 nous donne pour la première fois depuis 2001 l'occasion de vérifier les constats et analyses syndicales et confirme la réalité des effets pervers causés entre autres par l'absence de référence horaire dans les forfaits jours.

DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) dépend du ministère du travail

Le 17/10/2014

### Bulletin de contact

- Je désire prendre contact avec la CGT Caisse d'Épargne.
- Je désire adhérer à la CGT Caisse d'Épargne.

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Entreprise : ..... Adresse professionnelle .....

A renvoyer au collectif : CGT 24 rue Dareau 75014 Paris ou par mail à l'adresse suivante : collectif@cgt-caisses-epargne.fr—contact Thierry OLIGO : 06 03 50 18 16

